



PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAVE-PARTY À HURES-LA-PARADE

Mende, le 11 août 2020

Actions de la Coordination rurale de la Lozère

Lundi 10 août 2020, **13 agriculteurs de la Coordination rurale** de la Lozère, syndicat minoritaire, ont **menacé de bloquer l'autoroute A75** si une évacuation forcée du site du « teknival » du causse Méjean n'était pas immédiatement engagée.

L'intervention rapide des forces de l'ordre a permis d'entraver cette action.

Ces mêmes manifestants ont alors procédé au **blocage de la RN 88 à Barjac pendant plus d'une heure.**

Ils ont ensuite décidé de se rendre **au cours de la nuit à Mende, pour occuper des ronds-points**, puis se sont **rassemblés au centre-ville, où ils ont fait du tapage à partir de 23 h 30.** De 5 h 30 à 7 h 30 ce matin, le **président de la Coordination rurale s'est retrouvé seul à poursuivre cette action.**

Tout au long de cette opération, plusieurs infractions ont pu être relevées à leur rencontre.

Il est **regrettable que l'action des agriculteurs de la Coordination rurale ait détourné une partie des forces de l'ordre** de la mission prioritaire qui leur est assignée sur le site du teknival.

En effet, les **services de l'État**, le **maire** de la commune d'Hures-la-Parade, les **propriétaires** du terrain occupé et la **Chambre d'agriculture** travaillent ensemble depuis le premier jour **pour un départ des participants à cette manifestation dans les conditions de sécurité requises.**

Le rassemblement a compté près de 7 000 personnes, seuls 3 500 participants demeuraient sur site hier et **ils ne sont plus que 2 500 ce matin, avec une accélération des départs.**

La **présence d'enfants en bas-âge**, les **conditions sanitaires précaires** en lien avec la consommation d'alcool et de stupéfiants, et la **diminution rapide du nombre de participants liée aux contrôles** conduits par les forces de l'ordre, **justifient pleinement à ce stade la décision des services de l'État** de ne pas procéder à l'évacuation forcée du site.

Cela rend par là-même **sans objet les réclamations des 13 agriculteurs** en question, qui ne sont pas concernés par l'occupation du site et ne sont **mandatés ni par le propriétaire des lieux ni par la Chambre d'agriculture, qui se désolidarisent totalement** de leur action.

Direction des services du cabinet

Tél. : 04 66 49 69 87 / 06 74 57 49 65
Mél. : pref-communications@lozere.gouv.fr
Service départemental
de la communication interministérielle